Image not found or type unknown

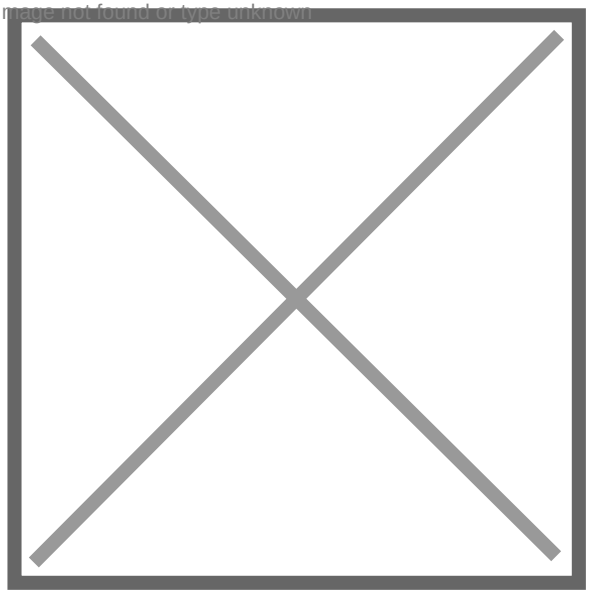

Pose de congés sur semaine de repos

Par **eide152**, le **02/03/2013** à **00:13**

infirmière de nuit dans une clinique privée sous la convention FHP, nous sommes passés le 14 janvier à un planning en 12h à la "demande" de la direction. Il s'agit d'un roulement fixe sur 12 semaines sur le principe de travail lundi mardi vendredi samedi dimanche puis la semaine d'après mercredi et jeudi et ainsi de suite. Suite à ce passage en 12h, nous avons 3 semaines " libérées" sur ces 12 semaines. (à savoir une fois un lundi/mardi, 4 semaines après un vendredi samedi dimanche et 2 semaines après un mercredi jeudi)
Nous devions déjà poser nos congés annuels sur nos jours de repos (nous avons 30 CA par an) désormais, il nous est demandé de poser obligatoirement une semaine de congé sur une de nos semaines libérée. Cette demande a été faite après notre acceptation des 12h sans nous prévenir auparavent.Est-ce légalement obligatoire car dans ce cas on ne peux pas dire que nous ayons 5 semaines de congés par an puisque nous posont sur une semaine libérée? pourquoi doit-on poser des congés sur nos jours de repos?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés